

# NA!

LA LETTRE  
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE  
SOCIAL & ENVIRONNEMENTAL  
RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

N° 30  
SEPT. 2021  
ISSN 2555-297 X

## Une rentrée du CESER sous le signe de la coopération territoriale

Quels liens développer entre les CESER et le CESE<sup>1</sup> ? Comment nouer un dialogue fructueux avec le CESER et la vingtaine de Conseils de développement présents en Nouvelle-Aquitaine ? Sur quel projet stratégique de mandature positionner la coopération entre les quatre CESER de l'Atlantique<sup>2</sup> ? Comment intensifier la coopération des sociétés civiles européennes au sein du Réseau Transnational Atlantique (RTA)<sup>3</sup> ? En cette rentrée de septembre 2021, le CESER Nouvelle-Aquitaine s'inscrit résolument dans la volonté de poursuite et d'approfondir les différents échelons de coopérations territoriales dans lesquels il s'inscrit.

Au sein de «CESER de France»<sup>4</sup>, qui a réélu sa gouvernance en juin, le mot d'ordre est au développement des échanges de pratiques entre CESER (deux premières thématiques ont d'ores et déjà été actées : l'évaluation des politiques publiques et la prospective territoriale). L'Assemblée des Président.e.s de CESER a eu aussi le plaisir d'accueillir pour sa réunion de rentrée Thierry BEAUDET, Président du Conseil économique, social et environnemental, pour un échange inspirant et vivifiant sur la place et le rôle de la société civile organisée et l'intérêt partagé à développer les relations entre le CESE et les CESER. Dans cet indispensable développement des espaces de dialogue démocratique, le CESER se propose aussi de développer les liens avec les instances consultatives des territoires, dans le respect de chacun et pour l'enrichissement mutuel de tous : après le Conseil de développement du Pays Basque en juin dernier, le CESER se propose ainsi de rencontrer dans les mois qui viennent les Conseils de développement qui le souhaiteront ; d'ores et déjà un rendez-vous en octobre est prévu avec le C2D de Bordeaux, ainsi qu'avec leur coordination régionale. Enfin, dans le cadre des CESER de l'Atlantique et du RTA, les regards se tournent vers l'Europe. À l'heure où les régions de la Commission de l'Arc Atlantique<sup>5</sup> promeuvent la création d'une «macro-région atlantique», quels regards, quels enjeux, quels rôles pour les sociétés civiles organisées et au-delà, pour les citoyens, dans le projet européen et ses différentes traductions politiques et opérationnelles ?

Dans cette période d'aggravation de crise de confiance institutionnelle et démocratique, face aux risques de repli sur soi et aux tensions qui montent dans la société, face aux logiques de concurrence et aux réflexes de cloisonnement, la coopération entre instances consultatives peut participer d'une renaissance des pratiques démocratiques. Le CESER Nouvelle-Aquitaine y prendra sa part, dans un état d'esprit d'ouverture, d'écoute et de dialogue.

Emmanuelle FOURNEYRON  
Présidente

CONTRIBUTION

## Projets «Horizeo» et éolien en mer :

# LE CESER DEMANDE UNE RÉGULATION PUBLIQUE ET UNE APPROPRIATION CITOYENNE ET TERRITORIALE SUR LES CHOIX ÉNERGÉTIQUES



En amont de l'ouverture des consultations publiques par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) sur le projet «Horizeo» ([www.debatpublic.fr/photovoltaïque-horizeo](http://www.debatpublic.fr/photovoltaïque-horizeo)) comprenant un parc photovoltaïque sur la commune de Saucats d'une part, et sur le projet éolien au large de l'Île d'Oléron ([www.debatpublic.fr/eolien-nouvelle-aquitaine](http://www.debatpublic.fr/eolien-nouvelle-aquitaine)) d'autre part, le CESER Nouvelle-Aquitaine a souhaité s'exprimer de manière plus globale sur les enjeux énergétiques.

Le dérèglement climatique comme l'épuisement à venir des ressources fossiles mondiales imposent de revoir en profondeur la nature de l'énergie que nous consommons. Pour le CESER Nouvelle-Aquitaine, la sortie des énergies carbonées (pétrole, charbon, gaz) constitue un enjeu prioritaire et primordial, à la fois du point de vue climatique et du point de vue de l'amélioration du niveau d'indépendance énergétique du pays. L'Assemblée appelle une démarche de maîtrise et de réduction de la consommation d'énergie d'une part et le développement d'un nouveau mix énergétique d'autre part. Les alternatives (biomasse, énergies électriques renouvelables - hydroélectrique, photovoltaïque et éolienne -, énergie électrique d'origine nucléaire, hydrogène décarboné, bio gaz...), bien que s'inscrivant dans une trajectoire souhaitable, génèrent beaucoup de débats voire d'oppositions.

CONSEIL RÉGIONAL + CESER = RÉGION  
ASSEMBLÉE CONSULTATIVE  
180 CONSEILLERS DÉSIGNÉS  
REPRÉSENTANT 111\* ORGANISATIONS  
PATRONALES, SYNDICALES, ASSO-  
CIATIVES, ENVIRONNEMENTALES...  
ISSUES DES 12 DÉPARTEMENTS  
DE LA NOUVELLE-AQUITAINE.

\* en représentation directe et indirecte

## Sommaire Lettre N° 30

|                                    |       |
|------------------------------------|-------|
| Projets «Horizeo» et éolien en mer | P.1-2 |
| Avis : SDAGE                       | P.2   |
| Avis : CPER, Compte administratif  | P.3   |
| Actu, Bureau à Aubusson            | P.4   |

1. Conseil économique, social et environnemental, troisième assemblée constitutionnelle de la République, [www.lecese.fr](http://www.lecese.fr)  
2. CESER de l'Atlantique, association de coopération de 4 CESER de la façade atlantique (CESER Normandie, CESER Bretagne, CESER Pays de la Loire, CESER Nouvelle-Aquitaine)  
3. RTA, plateforme de coopération entre instances de sociétés civiles françaises, espagnoles et portugaises, [www.rta-atn.org](http://www.rta-atn.org)  
4. CESER de France, association des Président.e.s des CESER et CESC de métropole et des outre-mer, [www.ceserdefrance.fr](http://www.ceserdefrance.fr)  
5. Commission de l'Arc atlantique, espace de coopération des Régions atlantiques européennes, [www.cpmr-atlantic.org](http://www.cpmr-atlantic.org)



Chacune d’elles pose, de manière différenciée, de forts enjeux :

- en termes environnemental et sanitaire, aucune source d’énergie, fût-elle renouvelable, n’est neutre, s’il l’on prend en compte la totalité des impacts (composants, processus de fabrication, implantations, entretien, gestion des déchets produits, raccordement et stockage...);
- en termes économique et financier, la bascule vers un nouveau mix énergétique impliquera nécessairement des investissements massifs et soutenus dans les années qui viennent, impliquant que la pertinence de projets soit interrogée de manière globale, au regard des priorités d’investissements et se fondant sur une appréciation indépendante la plus fine et éclairée possible, prenant en compte les coûts de production, de gestion des déchets dans la durée, de recyclage et ceux du démantèlement des installations ;
- en termes industriel, la production d’énergie renouvelable constitue désormais un marché et une filière industrielle à part entière, structurée avec différents niveaux de sous-traitance. Comme pour toute filière industrielle, se pose la question de la prise en compte, dans les choix et arbitrages à opérer, des enjeux sociaux et environnementaux ainsi que des conditions de production au sein de la filière énergétique en France et à l’étranger. Cette réalité ne doit pas être un « angle mort » de la politique énergétique ;
- en termes technique et technologique, foisonnent actuellement à l’échelle mondiale des recherches et expérimentations sur de nouvelles formes de production d’énergies renouvelables, comme sur des technologies de rupture en matière de stockage ;
- et enfin, en termes territorial et démocratique. Les projets d’implantation, s’agissant notamment de parcs photovoltaïques et éoliens terrestres, se multiplient, au gré des initiatives privées des maîtres d’ouvrage, et des intérêts particuliers des propriétaires des sites d’implantation ou des enjeux de collectivités. Cela suscite souvent des tensions contradictoires, entre les impacts positifs attendus pour les uns, en termes de revenus, d’emplois, de développement des territoires, et les oppositions souvent fortes des riverains, pour leur impact négatif sur la qualité de vie et la préservation des paysages et des patrimoines, voire sur les activités économiques locales préexistantes.



Ainsi, face à l’ampleur des enjeux et à la complexité des arbitrages à prendre, le CESER considère nécessaire une évolution de la façon de décider, de planifier et de piloter ces investissements stratégiques. Ceux-ci ne peuvent être laissés à la seule appréciation des stratégies financières et industrielles de groupes ou consortiums privés, ni se faire projet par projet, ou territoire par territoire. Elles doivent faire l’objet d’une maîtrise publique pleine et entière, offrant aux territoires une visibilité, une régulation et une planification pluriannuelles, présentant des critères transparents de choix de mix énergétique, d’implantation des sites de production et d’investissements en la matière.

En attendant la concrétisation de cette nécessaire démarche d’ensemble, le CESER demande que les deux projets actuellement en consultation, ainsi que ceux de nature similaire, fassent l’objet d’un moratoire. Renouer le lien de confiance avec les citoyens et garantir une information la plus large, au-delà des seuls riverains de tel ou tel projet et des parties prenantes légitimement mobilisées autour de ces enjeux, apparaît comme une condition préalable indispensable à l’inscription durable de la région Nouvelle-Aquitaine dans la trajectoire souhaitée de neutralité carbone et du développement des énergies renouvelables.

ACTU

Dernière minute

LANCEMENT DU DÉBAT PUBLIC SUR LE PROJET DE PLATEFORME PHOTOVOLTAÏQUE « HORIZEO »



Le débat public sur le projet de plateforme photovoltaïque « Horizéo » a été ouvert officiellement le 9 septembre lors d’une réunion publique de lancement au Palais des congrès de Bordeaux en présence de Chantal JOUANNO, Présidente de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), de Fabienne BUCCIO, Préfète de Région et de Guillaume RIOU, Vice-président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine. Emmanuelle FOURNEYRON, Présidente du CESER Nouvelle-Aquitaine, a assisté à cette réunion pour représenter l’Assemblée et écouter la prise de parole du public.



AVIS

AVIS SUR LES PROJETS DE SCHÉMAS DIRECTEURS D’AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX ET DE PLANS DE GESTION DES RISQUES D’INONDATION



La directive cadre sur l’eau a fixé comme objectif le bon état de l’ensemble des masses d’eau de l’Union européenne. Cet objectif est exigeant mais nécessaire et le CESER le partage : le bon état de l’eau est vital, il conditionne la santé humaine, la préservation de la biodiversité et l’accès à l’eau pour les différents usages. Si les précédents Sdage des bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne ont indiscutablement abouti à des progrès, ces derniers ne sont pas suffisants. Les résultats ne sont en effet pas sur la bonne trajectoire pour atteindre le bon état de l’ensemble des masses d’eau des deux bassins en 2027. Les projets de Sdage 2022-2027 ne le visent même pas. Le CESER considère qu’il est à présent temps de donner l’alerte. La situation est inquiétante et va se dégrader rapidement du fait du changement climatique. Atteindre le bon état des eaux est d’autant plus urgent que les difficultés vont s’ajouter les unes aux autres. Les pouvoirs publics doivent donc tout mettre en œuvre pour atteindre cet objectif. Le CESER propose notamment :

1. d’intégrer l’objectif de bon état des eaux dans l’ensemble des politiques publiques, en particulier l’aménagement du territoire et l’urbanisme, l’agriculture, l’énergie, le tourisme et l’industrie. Ces politiques devraient par ailleurs être évaluées au regard de leurs conséquences sur l’eau ;
2. d’allouer des moyens humains et financiers à la hauteur de l’ambition d’atteindre le bon état pour l’ensemble des masses d’eau. Les moyens doivent être définis en fonction de l’objectif à atteindre et non l’inverse. Attention toutefois : les budgets d’autres politiques publiques doivent aussi être mobilisés, comme les politiques industrielles ou agricoles. Il ne revient pas à l’eau de financer l’ensemble de la transition écologique. Par ailleurs, les données de l’eau devraient voir leur financement renforcé ;
3. d’affiner l’évaluation des actions financées dans le cadre de la politique de l’eau, pour s’assurer que les moyens sont mobilisés de manière efficace et les réorienter dans le cas contraire ;
4. d’anticiper, de manière prospective, les risques et enjeux induits par la perspective de raréfaction de la ressource en eau, afin de garantir l’accès à l’eau pour les besoins fondamentaux des populations ;
5. d’organiser la nécessaire solidarité territoriale et d’adapter dès à présent les activités agricoles et économiques vers des usages économes en eau.



Le CESER ne peut ainsi apporter son soutien aux projets de Sdage Adour-Garonne et Loire-Bretagne, lesquels sont bien moins ambitieux que ne l’exige l’intérêt général. C’est la raison pour laquelle il émet un avis défavorable sur les deux projets de Sdage, alors même qu’il partage de nombreuses orientations et actions proposées dans ces schémas. En revanche, le CESER partage les grandes orientations des projets de Plans de Gestion des Risques d’Inondation (PGRI) et émet quelques préconisations à destination des acteurs locaux de la prévention des inondations. Il est ainsi favorable aux projets de PGRI des bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne.

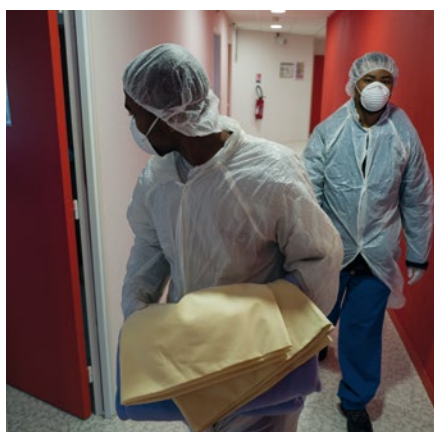


## LE CESER EN ATTENTE D'UN FUTUR CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPER) 2021-2027 PLUS VOLONTARISTE



Le CESER, très attaché au Contrat de Plan État-Région (CPER) comme catalyseur d'investissements pour préparer les transitions, désapprouve le désengagement progressif mais significatif de l'État déséquilibrant le financement du contrat : 45 % État et 55 % Région. Même si l'Accord Régional de Relance (ARR) améliore ponctuellement la participation de l'État, il conviendra de mesurer sa mise en œuvre et son efficacité. Le CESER souhaite un document cadre du CPER organisé autour des enjeux de transition écologique et énergétique, mais également de cohésion sociale et territoriale. Il s'agit de problématiques transversales, systémiques, sur lesquelles il n'est pas possible d'avoir de réel impact si elles sont traitées de manière segmentées. Le CESER formule des observations et propose des orientations complémentaires sur :

- La recherche et l'enseignement supérieur. Une révision à la hausse des investissements dans l'écosystème des Universités est demandée.
- La gestion des emplois et des formations sur un territoire donné. Le CESER préconise de raisonner sur le besoin en compétences et les parcours des personnes. Les besoins en formation doivent être évalués suivant une grille plus prospective, et qui intègre les évolutions en cours et les enjeux prioritaires émergents.
- Le volet environnemental. Une priorisation des orientations est souhaitée afin que les éventuels arbitrages entre certaines orientations potentiellement contradictoires se fassent au bénéfice des priorités environnementales. Par ailleurs, l'impact environnemental du numérique doit être plus clairement identifié.
- Le volet social et santé. Le CESER appelle l'État et la Région à engager des moyens à la hauteur des enjeux révélés par la lutte contre la COVID-19, notamment la précarité grandissante. Il importe d'intégrer dans ce CPER une politique plus volontariste de promotion et de valorisation des métiers du soin en Nouvelle-Aquitaine.
- Le logement. Le CESER demande que le CPER accompagne une politique territoriale d'investissement et de régulation des prix des logements, afin de contribuer à la lutte contre la précarisation des populations les plus vulnérables. Le développement de l'offre de logements pour les jeunes (étudiants ou non) dans les zones tendues doit être une priorité de ce CPER.
- Le soutien à la vie et à l'emploi associatifs en région. Le financement des associations devrait être moins conditionné aux appels à projets et la part des financements récurrents redevenir prépondérante afin de garantir aux structures stabilité et liberté.
- La mobilité. La régénération de l'infrastructure ferroviaire, demande une action résolue de l'État et de la Région, sauf à renoncer à toute ambition de report modal, et à fragiliser les nécessaires transitions énergétiques et environnementales.



Enfin, l'Assemblée insiste sur la nécessaire évaluation environnementale, la définition de critères d'éco-socio-conditionnalité précis et sur la mise à disposition d'une vision claire permettant de rattacher les orientations et opérations contractualisées dans le CPER aux priorités stratégiques identifiées dans d'autres dispositifs, par exemple le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) ou le SRESRI (Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation). Regrettant le caractère très descendant de l'élaboration de ce futur CPER et l'absence de concertation associant réellement la société civile organisée, a fortiori dans le contexte de crise sociale et économique qui révèle des fractures et des inégalités territoriales, le CESER sera très attentif à la réalité de sa mise en cohérence avec les autres politiques affichées respectivement par l'État et la collectivité régionale.

## COMPTE ADMINISTRATIF DE LA RÉGION : UNE PERFORMANCE BUDGÉTAIRE DANS UN CONTEXTE PROFONDÉMENT DÉGRADÉ PAR LA CRISE SANITAIRE



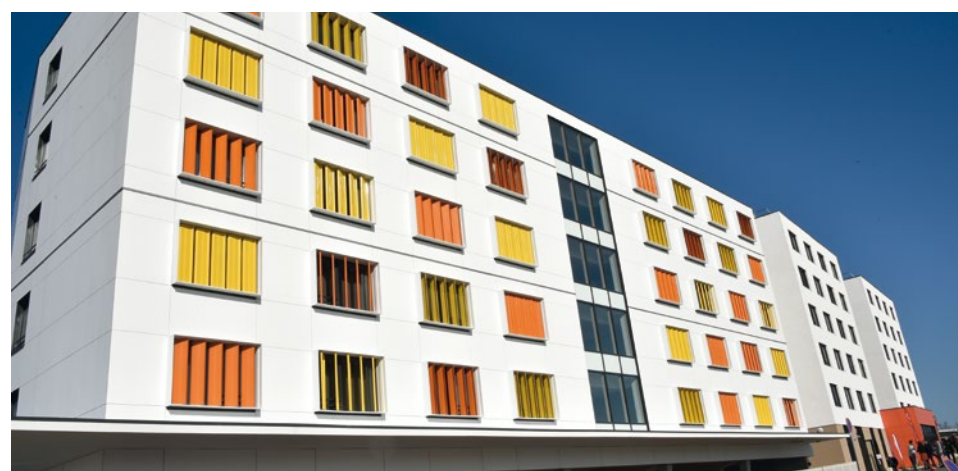
Chaque année, le compte administratif retrace la situation précise des finances (dépenses et recettes) de la collectivité régionale pour l'exercice de l'année passée. L'année 2020 a été inédite, marquée par la crise sanitaire dont les conséquences ont profondément impacté l'économie et l'ensemble des comptes publics.

Dans ce contexte, la collectivité a su répondre avec réactivité et efficacité à une situation de crise inédite. Compte tenu d'un niveau d'épargne affaibli et de la volonté de la Région de maintenir les investissements à un niveau élevé, celle-ci a eu recours de manière importante à l'emprunt, très majoritairement à taux fixes, auprès des banques.

Les dépenses prévues ont été en grande partie réalisées. Effort à poursuivre estime le CESER, pour identifier et expliciter précisément l'impact de la crise sanitaire sur l'exécution des différents programmes régionaux et plus généralement pour mettre en perspective l'ensemble des programmations et contractualisations pluriannuelles. Le CESER s'interroge sur la suffisance des ressources de la Région pour mener à bien des politiques d'envergure permettant d'assurer les transitions dont la nécessité s'est affirmée.

Seuls bémols relevés par le CESER :

- La réalisation des dépenses d'investissement en matière de foncier, d'habitat et de politique de la ville. Alors que la Région affiche, tant dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires que dans Néo Terra une forte ambition en matière de sobriété foncière, le taux de réalisation moyen, combiné à un recul des dépenses inscrites, interroge. Une analyse des difficultés rencontrées par les territoires et susceptibles d'expliquer la mobilisation encore modeste des crédits régionaux dans ce domaine est à conduire.



- Une possible inadéquation de certains dispositifs à la réalité des besoins et contraintes rencontrés par certains acteurs, par exemple ceux relevant des champs associatif et culturel, au regard de la faible mobilisation des dispositifs par ces acteurs.



Les priorités à venir du nouvel exécutif régional devront prévoir la gestion de la crise mais aussi prévoir d'ores et déjà des objectifs et orientations de long terme dans une urgence qui s'impose : celle d'anticiper et de « transformer demain ». Cette anticipation doit composer avec l'incertitude de la reprise économique, l'incidence de l'encours de la dette à long terme, ainsi que les contraintes structurelles liées à des ressources en grande partie adossées à la consommation d'énergie carbonée (TICPE, cartes grises...).

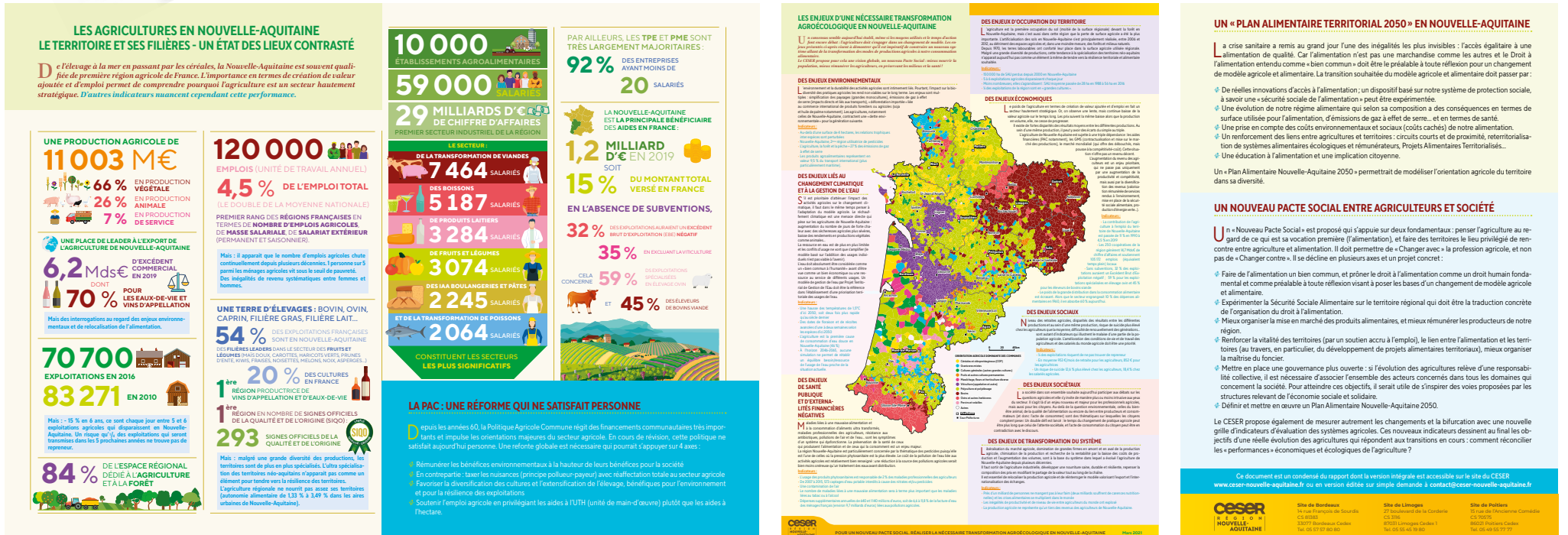


# « RÉALISER LA NÉCESSAIRE TRANSFORMATION AGROÉCOLOGIQUE EN NOUVELLE-AQUITAINE »

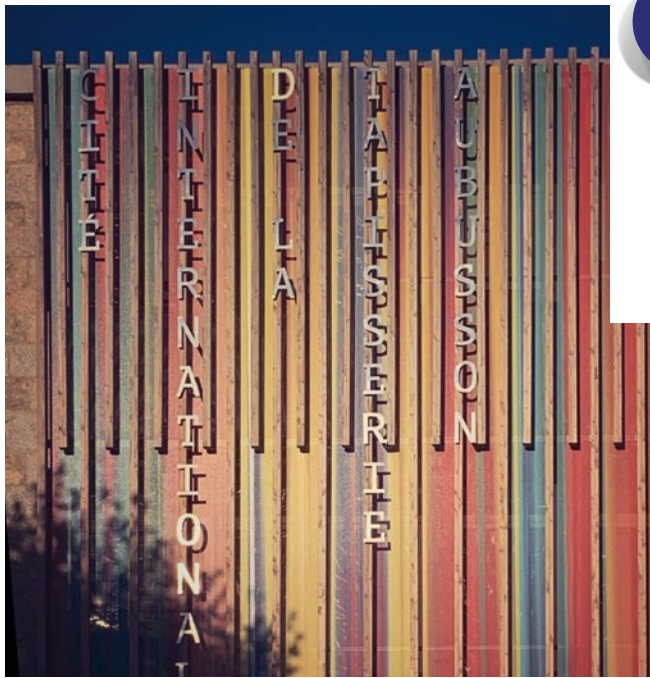


Les agricultures néo-aquitaines comme françaises, intégrées à un système mondialisé, doivent relever des défis majeurs : environnementaux avec le changement climatique, alimentaire, sanitaire, économique, social... dans un contexte marqué par de nouvelles exigences de la société. De plus, avec la crise COVID-19, l'agriculture s'est retrouvée au centre des préoccupations, comme un enjeu stratégique pour la sécurité alimentaire. Mieux nourrir la population en préservant et restaurant les

milieux et la santé sont les fondements d'un nouveau pacte que propose le CESER : un pacte social qui lie l'agriculture aux agriculteurs, un pacte environnemental qui la lie aux générations futures, et un pacte de santé publique qui la lie à chacun de nous. Le CESER présente une synthèse de son rapport «*Pour un nouveau pacte social. Réaliser la nécessaire transformation agroécologique en Nouvelle-Aquitaine*» dans une nouvelle publication. Elle est disponible sur simple demande.



## LE CESER RENCONTRE DES ACTEURS DU DÉPARTEMENT DE LA CREUSE ET DE LA CITÉ INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE D'AUBUSSON

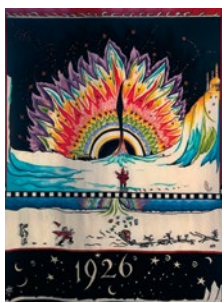


Dans le cadre de ses rencontres avec les acteurs sur les territoires de Nouvelle-Aquitaine, le CESER a tenu une récente réunion de son Bureau dans le département de la Creuse, à Aubusson, les 6 et 7 septembre, à la Cité internationale de la tapisserie.

La tapisserie d'Aubusson constitue une micro-filière économique représentant aujourd'hui dans le département de la Creuse 200 emplois environ : filateurs, teinturiers, lissiers, restaurateurs, cartonniers, emplois administratifs, logistiques et commerciaux associés... La Cité internationale a été créée à la suite de la décision de l'UNESCO, en 2009, d'inscrire les savoir-faire de la tapisserie d'Aubusson au Patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Accueillis par Emmanuel GÉRARD, Directeur de la Cité et Alice BERNADAC, conservatrice du Musée départemental de la tapisserie, les représentants du CESER ont découvert un ensemble de fonctions dédiées au rayonnement de la tapisserie d'Aubusson et son développement : espace de formation,

bibliothèque - centre de ressources à dimension européenne, plateforme de création contemporaine, pépinière et ateliers de créateurs en résidence, atelier de lissiers pour des tissages de très grande envergure, ou encore l'atelier de restauration de tapisseries du Mobilier national. La Cité est aujourd'hui reconnue et rayonne à l'international avec notamment des projets phares comme «Aubusson tisse TOLKIEN», les œuvres monumentales illustrant des films d'Hayao MIYAZAKI et les tapisseries signées d'artistes contemporains en vue.



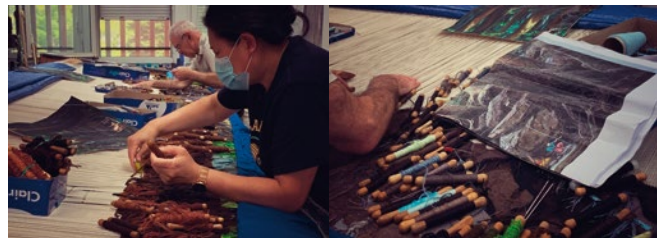
Cet exemple de valorisation du patrimoine viendra illustrer les travaux en cours du CESER sur « patrimoines et territoires ».

Le CESER a clos sa première journée à Aubusson par un échange avec Valérie SIMONET, Présidente du Conseil départemental de la Creuse. Si le département est qualifié « d'hyper-rural » (au regard de ses caractéristiques en termes de densité

de population, de moyenne d'âge, de niveau de revenu,



de services publics et de santé, de desserte numérique et téléphonie mobile, d'infrastructures de transports...), il ne manque pas de ressources et de volontarisme affiché. C'est le plaidoyer qu'a prononcé la Présidente du Conseil départemental, en présentant ses projets pour le territoire s'appuyant sur la coopération, la mutualisation, la contractualisation, la modernisation de l'action publique, les nouvelles technologies et l'innovation dans tous les domaines. Les échanges se sont poursuivis autour des questions d'histoire et de politiques passées visant à compenser le dépeuplement



(avec l'histoire dramatique de jeunes Réunionnais déportés dans la Creuse), de coopération-décentralisation, d'économie sociale et solidaire, d'innovation économique et sociale pour répondre aux besoins des populations... Autant de questions sur lesquelles la diversité de parcours et de profils des membres du CESER a permis de croiser les regards et expériences territoriales.

ISSN : 2555-297 X  
Lettre bimestrielle  
Abonnement gratuite sur demande.  
Directeur de la publication : Wilfried Grounon  
Rédaction : Pôle communication du Ceser  
Maquette : Kymzo  
Réalisation : Imp. Laplante

Crédits photos : Gunther Vicente. Fotolia  
Photothèque Conseil régional : Olivier Panier des Touches, Alexandre Dupeyron, Sébastien Le Clézio, Françoise Roch, Paul Robin  
Photothèque du CESER N-A

| SITE DE BORDEAUX                            | SITE DE LIMOGES                              | SITE DE POITIERS                            |
|---------------------------------------------|----------------------------------------------|---------------------------------------------|
| 14 rue François de Sourdis<br>CS 81383      | 27 boulevard de la Corderie<br>CS 3116       | 15 rue de l'Ancienne Comédie<br>CS 70575    |
| 33077 Bordeaux Cedex<br>Tel. 05 57 57 80 80 | 87031 Limoges Cedex 1<br>Tel. 05 55 45 19 80 | 86021 Poitiers Cedex<br>Tel. 05 49 55 77 77 |

**Ceser Nouvelle-Aquitaine**  
ceser-nouvelle-aquitaine.fr

**CESER**  
RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE